

AVIS PUBLIC



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1000, avenue Papineau, l'usage « occupation événementielle » et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1260141005];
- le bâtiment situé au 2047 rue Mansfield, l'usage « salle de réception » aux rez-de-chaussée et 2^e étage mais également aux étages 3 à 5, et ce, conformément à l'article 322 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1265289003].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le **mardi 5 mai 2026, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 18 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie